

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

Commune principale de localisation de vos pertes (si différente de vos coordonnées) :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

SAU

SAU totale : _____ ha (exemple : 12,04 ha)

Si une partie de votre SAU est située sur d'autre(s) département(s), veuillez l'indiquer dans le tableau ci-dessous :

Surface (ha)	Département

LES PRODUCTIONS ANIMALES DE VOTRE EXPLOITATION (à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte (*))

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION EN EFFECTIFS

CODES CALAM	CATÉGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS PERMANENTS (présents à la date du sinistre) (a)	EFFECTIFS VENDUS (hors réforme) l'année précédente (année 2016) (a')	PRODUIT BRUT PAR TÊTE (issu du barème) (€) (b)	PRODUIT BRUT TOTAL (€) [(a)ou(a')] x (b)
<i>Vaches laitières</i>					
93400	Vaches laitières inf à 5000			1 822	
93402	Vaches laitières de 5000 à 6000			2 149	
93404	Vaches laitières de 6000 à 7000			2 476	
93406	Vaches laitières de 7000 à 8000			2 803	
93408	Vaches laitières > 8000			3 130	
<i>Vaches nourrices</i>					
93500	Vache nourrice			982	
<i>Bovins viande de moins de 24 mois</i>					
91202	Bovins mâles de 1 à 2 ans race à viande			824	
91204	Autres bovins mâles de 1 à 2 ans race laitière			1 400	
91307	Males : Broutards race à viande ou animaux de repousse 3 mois à 1 an			848,78	
91318	Veaux de boucherie par tête			653	
91317	Veaux de boucherie par place 2 bandes par an			1 305	
92304	Génisses engraissement race à viande			254	
92306	Génisses engraissement race laitière			968	
<i>Bovins viande de plus de 24 mois</i>					
91300	Boeuf de plus de 2 ans race à viande			705	
91200	Boeuf de plus de 2 ans race laitière			1 419	
92300	Génisse de plus de 2 ans de race à viande			622	
92302	Génisses de plus de 2 ans de race laitière			954	
<i>Ovins</i>					
91500	Brebis			141	
<i>Caprins</i>					
91902	Chèvres laitières			549	
<i>Equins</i>					
91804	Chevaux lourds naisseur			425	

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION EN EFFECTIFS (hors sol)

CODES CALAM	CATÉGORIES D'ANIMAUX	NOMBRE DE TÊTES	NOMBRE DE M ²	PRODUIT BRUT PAR TÊTE (issu du barème) (€)	PRODUIT BRUT TOTAL (€)
<i>Porcins</i>					
93000	Truies naisseurs 7 kg			843	
93002	Truies naisseurs 25 kg			1 238	
93100	Truies naisseurs engraisseurs			3 289	
93104	Porc charcutier avec post-sevrage			113	
93105	Porc charcutier sans post sevrage			98	
<i>Aviculture ponte</i>					
93206	Poules pondeuses - Oeufs de consommation			2 829,17	
<i>Volailles</i>				PRODUIT BRUT PAR M² EN €	
91602	Canard prêt à gaver			32,14	
91610	Autres canards			74,50	
92002	Dindes industrielles			49,70	
92900	Pintades			39,68	
93062	Coquelets			26,24	
93305	Poulets label			43,14	
93307	Poulets standards			50,26	
	Poulets export			58,27	
95002	Cailles engraissement			80,97	
<i>Lapins de chair</i>				PRODUIT BRUT PAR FEMELLE (€)	
92500	Lapins naisseur engraisseur			234	
				Produit brut des productions (€)	

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION PARTICULIÈRE

Éléments (m², kg, ...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple: pisciculture) ou production (exemple : miel)

CODES CALAM	CATÉGORIES D'ANIMAUX EN PRODUCTION	ÉLÉMENTS DÉCLARÉS PERMANENTS (présents à la date du sinistre) (a)	PRIX MOYEN/UNITÉ (b)	RENDEMENT (issu du barème) (c)	PRODUIT BRUT TOTAL (€) (a x b x c)
91215	kg miel/ruche/an		8,5	22kg/ruche	
91211	Gelée royale		1,3	880 g/ruche	

(* Les pertes sur animaux sont à déclarer dans l'annexe pertes de fonds - Élevage

CULTURE EN PRODUCTION

Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année du sinistre (2017)

Cultures de ventes		Rendement moyen (issu barème) (qx/ha)	Produit brut à l'ha (€) (a)	Surface récoltée (ha) (b)	Produit brut total (€) (=a x b)
Céréales (grain)	Blé tendre hiver (92572)	72	1 297		
	Seigle (95160)	42	576		
	Orge d'hiver et escourgeon (93905)	66	1 129		
	Orge de printemps (93906)	63	1 084		
	Avoine d'hiver (91373)	51	873		
	Sarrasin (95100)	18	1 188		
	Maïs grain (95100)	84	1 297		
	Triticale (95480)	65	1 053		
Céréales (paille)	Toutes céréales (91754)	45	270		
Cultures industrielles	Féverole (92641)	35	780		
	Pois protéagineux (94493)	44	1 153		
	Colza alimentaire (92174)	34	1 448		
	Colza industriel énergétique (92175)	35	1 563		
	Lin oléagineux (93220)	18	922		
Pommes de terre	pommes de terre primeurs (94624)	160	6 248		
	pommes de terre de consommation (94627)	293	6 951		
Plants et semences	Plants de pomme de terre (94623)	233	4 870		
Cultures fourragères	Betteraves fourragère (91451)	648	1 555		
	Choux fourragers (92713)	461	1 106		
	Maïs fourrage 30% MS (93361)	120	1 376		
	Colza fourrager (92173)	43	275		
	Prairie artificielle (94684)	78	819		
	Prairie temporaire (94720)	80	837		
	Prairie permanente (94700)	52	543		
Légumes de conserve	Betteraves potagères (91452)	419	2 969		
	Carottes industries (91632)	593	3 493		
	Epinards branches et hachés (92600)	211	1 902		
	Haricots verts industrie (92928)	116	2 660		
	Flageolets (92945)	58	2 755		
	Pois (94203)	77	2 338		
	Navets (93682)	307	1 693		
Légumes frais de plein champ	Artichauts camus	54	3 076		
	Artichaut castel	54	3 485		
	Artichauts violet	24	4 070		
	Brocolis	79	3 619		
	Carottes conservation	469	7 045		
	Choux fleurs	166	14 678		
	Autres choux	118	2 714		

(* Les pertes sur productions végétales sont à déclarer dans les annexes pertes de récolte

CULTURE EN PRODUCTION

Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année du sinistre (2017)

Cultures de ventes		Rendement moyen (issu barème) (qx/ha)	Produit brut à l'ha (€) (a)	Surface récoltée (ha) (b)	Produit brut total (€) (=a x b)
Légumes frais de plein champ	Echalotes (92540)	229	15 321		
	Endives racine (92562)	121	9 585		
	Oignons couleur 93823)	294	7 358		
	Poireaux (94410)	246	13 561		
	Laitues iceberg (93081)	229	69		
Légumes sous serres kg/m²	Tomates verre culture unique vrac (95424)	520	39 000		
	Tomates verre culture unique grappe (95425)	500	45 000		
Cultures fruitières	Fraises hors sol (kg/m ²) (92734)	330	231 000		
	Framboises (92740)	44	19 551		
	Poires (94430)	166	17 231		
	Kiwi (93060)	127	16 935		
				Produit brut des cultures de vente (hors cultures fourragères) €	

PERTES DE RÉCOLTE

Veillez remplir les annexes concernant les déclarations de récolte des cultures ayant subi des dommages :
Annexe 1 : Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité
Annexe 2 : Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en chiffre d'affaires (CA)

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexes déclaration des pertes de récoltes	Obligatoire en fonction du type de perte	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives attestant des pertes de récolte (*)	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

(*) Copie des déclarations de récolte ou des bordereaux de livraison

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamité agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature

(*) Veuillez cocher les mentions utiles

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

SINITRE : Pertes de récolte en arboriculture dues au gel 2017

DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|